

# TRADUCTION DES TERMES DANS LES TEXTES SPÉCIALISÉS

---

ROCZNIKI HUMANISTYCZNE  
Tom LXI, zeszyt 8 – 2013

KRZYSZTOF BOGACKI

## COMMENT PARLER DE L'ARGENT AVEC LES BANQUES EN TEMPS DE CRISE OU UNE PROMENADE TERMINOLOGIQUE CONTRÔLÉE

HOW TO TALK ABOUT MONEY WITH BANKS DURING THE CRISIS  
OR A CONTROLLED WALK THROUGH TERMINOLOGY

### Abstract

The aim of this article is to analyse two main features presented as crucial by the theoreticians of terminology and those of controlled languages: the univocity and the synonymy. It appears that French banking terminology is polysemic and contains synonyms while controlled languages vocabulary appears to be more stringent in this regard.

**Key words:** controlled languages, univocity, synonymy, terminology.

### INTRODUCTION

Le présent article met en scène la terminologie entendue comme liste de termes utilisés dans différents types de discours spécialisés et le lexique des langues contrôlées. Pourquoi avoir choisi la terminologie et les langues contrôlées (= LC) ? Parce que les créateurs des deux insistent sur la nécessité de disposer de termes univoques. En effet, la définition classique (Dubois 2002 : 480) stipule que « le terme ou *unité terminologique* est l'unité signifiante qui se compose d'un mot (*terme simple*) ou de plusieurs mots (*terme complexe*), qui dénomme une notion

de façon monosémique à l'intérieur d'un domaine. » Les manuels rédigés à l'intention des terminologues insistent sur le caractère monosémique des termes: « Tous les termes désignant un concept sont en relation de monosémie avec ce concept dans une langue de spécialité : chacun désigne seulement ce concept. » (ISO/FDIS 704 : 2000F). Dans l'idéal, les termes devraient donc être univoques conformément au principe d'uninotationalité et leurs définitions dépourvues de flou, contribuant ainsi à la clarté des communications techniques (cf. Pavel 2002). Notre réflexion, en ce qui concerne le volet terminologique, s'appuie principalement, mais non exclusivement, sur un corpus formé d'environ 2.500 termes utilisés dans la banque.<sup>1</sup> Il sera donc question de l'argent qui, au fond, se profile derrière l'activité bancaire et se retrouve, d'une façon ou d'une autre, dans la terminologie utilisée dans ce domaine. Pour ce qui est du lexique des LC par contre, nous ferons référence aux travaux effectués dans le cadre du projet « Message » financé dans les années 2008-2010 par la Commission Européenne.<sup>2</sup>

Dans cet article, nous comparerons les listes de termes et celles qui constituent les lexiques des LC. Nous les examinerons en nous interrogeant sur la façon de sélectionner les unités pour chacune de deux listes et de construire leurs définitions. Nous vérifierons ensuite le degré de conformité des listes avec les principes proposés par les terminologues.

## 2. LES LANGUES CONTRÔLÉES

Commençons par brosser un portrait rapide des LC. Sur le plan logique, chacune d'elles est un sous-ensemble de la langue naturelle standard. Celle-ci est riche au niveau lexical contenant des dizaines de milliers de mots. Sur le plan syntaxique, elle offre au sujet parlant des structures complexes qui peuvent s'ajouter les unes aux autres et se combiner entre elles. Cette richesse syntaxique et lexicale fait de la langue naturelle un outil polyvalent utilisable dans des situations de communication variées (directe ou différée), s'appliquant à tous les domaines et à toutes les activités de la vie sociale. Les textes qu'elle permet de construire peuvent avoir une valeur esthétique certaine.

---

<sup>1</sup> Dans l'écrasante majorité des cas, ce sont des substantifs, bien rarement apparaissent les adjectifs (*bancaire*). Les verbes se retrouvent en tant que supports pour les termes nominaux (*faire un virement*).

<sup>2</sup> Prevention, Preparedness and Consequence Management of Terrorism and other Security-related Risks Programme. European Commission – Directorate-General Justice, Freedom and Security. (JLS/2007/CIPS/022). Cf. aussi U. Hebling (2002), J. Renahy (2008), Ph. Martin (2006), M. Vassiliou et al. 2003.

D'un autre côté, ces propriétés de la langue naturelle sont responsables de l'ambiguïté qui lui est inhérente. En effet, la langue attribue à une forme lexicale plusieurs sens ce qui se retrouve dans la polysémie, l'homonymie et l'homophonie. De même, une structure syntaxique peut correspondre à plusieurs types de relations : le syntagme *le portrait de Picasso* signifie dans tel contexte 'portrait peint par Picasso', dans tel autre 'portrait représentant Picasso' ou enfin 'portrait appartenant à Picasso'. Cela étant, les textes formulés en langue naturelle risquent d'être ambigus surtout si le contexte extralinguistique ou l'auteur ne suggère la lecture adéquate.

Au contraire les LC imaginées à partir des années '30 du siècle dernier étaient adaptées à des domaines particuliers tels que : sécurité routière, trafic aérien, médecine d'urgence, catastrophes naturelles, modes d'emploi et de maintenance de machines, notices des médicaments etc. Elles pouvaient donc avoir un lexique beaucoup plus limité. Les LC trouvent leur place là où il est vital de disposer d'un outil de communication destiné parfois à un public ne maîtrisant pas suffisamment la langue du message, travaillant dans une situation de stress, dans des cas de l'extrême urgence et lors de la communication différée. Les LC devraient produire des textes non-ambigus et faciles à être traduits automatiquement<sup>3</sup>.

A la question de savoir comment assurer la non-ambiguïté des textes, les théoriciens des LC ont répondu en proposant tout d'abord de réduire considérablement le lexique et ceci à deux niveaux : à celui du nombre d'unités lexicales et en ce qui concerne les sens attachés à chacune d'elles. La réduction du nombre total d'unités lexicales pouvait être facilement obtenue parce qu'on avait proposé de construire une LC spécifique pour chaque domaine concerné. Ce qui s'est avéré par contre beaucoup plus difficile, c'était la réduction de la polysémie et de l'homonymie lexicales. On avait proposé pour cela des règles de contrôle lexicales. La règle d'or est simple : elle exige une correspondance bi-univoque entre une entrée lexicale et un sens. En réalité l'application de cette règle revenait à sélectionner un seul sens parmi plusieurs associés à un mot en éliminant tous les autres<sup>4</sup>.

---

<sup>3</sup> En réalité, la structure grammaticale des LC et la taille réduite de leurs lexiques n'ont qu'une influence infime sur la qualité des traductions automatisées. Ce qui compte avant tout c'est le caractère bi-univoque des dictionnaires de transfert entre langue source et langue cible utilisés par le programme de traduction. Cf. Bogacki (2009), G. Vetulani (2000, 2003).

<sup>4</sup> En français la polysémie lexicale est d'environ 5 sens par mot. Le Petit Robert affichant 60.000 mots compte environ 300.000 sens.

Quels sont les facteurs qu'il convient de prendre en compte ? On mentionnera en premier lieu le domaine d'application de la langue contrôlée : la LC n'est pas une langue d'application universelle comme une langue ethnique standard. *Observer*<sub>1</sub> sera retenu avec le sens 'se conformer à ce qui est prescrit' dans une LC dédiée à la sécurité civile (*observer*<sub>1</sub> *le règlement*) tandis que le sens 'considérer avec attention' (*observer*<sub>2</sub> *le patient*) conviendra au service médical d'urgence. On prendra soin d'autoriser un lexème avec une caractéristique grammaticale unique : *malade* sera soit substantif soit adjectif, jamais les deux. On pensera aux conséquences lointaines des choix opérés : *étudiant*<sub>1</sub>, admis avec le label SUBST peut interférer avec *étudiant*<sub>2</sub> qui figure aussi dans le paradigme du verbe *étudier*.

Il est nécessaire de tenir compte des différences au niveau des structures argumentales différentes mises en place et associées à différents sens d'une même forme lexicale. Ainsi *sortir*<sub>1</sub> *d'un endroit* et *sortir*<sub>2</sub> *l'appareil de son étui* correspondent à deux sens. *Sortir*<sub>1</sub> sera retenu dans le domaine de la sécurité civile (pour parler de l'évacuation rapide dans le cas d'un incendie) alors que *sortir*<sub>2</sub> conviendra pour le domaine technique.

On peut se laisser guider par les synonymes des mots étudiés pour retenir telle forme correspondant à tel sens. Ainsi ayant sélectionné *observer* au sens de 'considérer avec attention' (*observer le comportement du patient*), on pourrait avoir recours à *respecter* (*les instructions*) pour le sens 'se conformer à ce qui est prescrit' qui peut s'avérer nécessaire.

Etant donné que le contrôle affecte aussi la morphologie, la syntaxe et la structure globale du texte, on veille à limiter le nombre de modèles de conjugaison, on proscrie la diathèse passive, on interdit les pronoms. Des restrictions sévères sont introduites sur les structures syntaxiques connotées par chaque item lexical retenu, la préférence étant donnée aux structures les plus simples, on favorise la parataxe et on évite les constructions hiérarchisées surtout celles contenant les propositions enchâssées. Les constructions avec ellipse étant plus difficiles à comprendre que celles sans ellipse, les phrases doivent être complètes et les structures comporter des traits redondants (l'augmentation de la redondance contribue à faciliter la compréhension). Ainsi espérait-on que la mise en forme simple des phrases courtes mais complètes ferait mieux ressortir les informations et leur hiérarchie et devrait assurer une compréhensibilité parfaite et quasiment instantanée (le sens est saisi immédiatement et sans équivoque).

Mentionnons enfin une dernière difficulté qui vient du fait que dans le cas de la traduction automatique, l'exigence de produire des textes non-ambigus

concerne non seulement la langue source mais aussi la langue cible. Par conséquent le lexique préconisé doit satisfaire aux exigences strictes imposées aux systèmes de deux (ou davantage de) langues. Le lexique français contrôlé en vue de la traduction vers l'arabe risque donc de ne pas avoir la même forme que celui prévu pour l'espagnol ou le polonais. Si on ajoute à cela que chaque choix en matière de sens signifie l'élimination d'autres sens, ces exigences multiples et variées font que très souvent on doit revenir sur le choix du terme ce qui conduit très vite à un redoutable casse-tête pour le concepteur du lexique contrôlé.

Disons entre parenthèses qu'il ne faut pas confondre les LC et les langues de spécialité qui, elles aussi, visent la non-ambiguïté de la communication dans un domaine particulier<sup>5</sup>. La langue de spécialité est développée de façon implicite, sur la base des structures de la langue générale, par une communauté des spécialistes d'un domaine, au fil des années. Au contraire, la LC est créée de façon explicite, à l'aide des règles restrictives, par une équipe d'experts, dans le cadre d'un projet donné et dans une période de temps déterminée, et peut constituer une base commune adaptable à différents domaines (Cf. J. Renahy 2008 et B. Łazarski 2008). Au moment de leur création, les LC avaient une nette visée didactique. Elles étaient conçues à la suite de recherches sur la fréquence des mots et le temps moyen d'apprentissage des bases d'une langue. Il est remarquable que les méthodes d'apprentissage du français ou de l'anglais utilisent les résultats issus des recherches sur les LC respectives.

Le lexique des LC contient deux types d'unités : celles qui forment le cadre grammatical dans lequel les termes s'insèrent, et les termes eux-mêmes. La comparaison avec le fruit des recherches des terminologues porte donc sur une partie du lexique contrôlé : celle formée par les mots lexicaux, termes propres au domaine auquel la LC est dédiée, à l'exclusion des mots grammaticaux. Or le mécanisme de la création par les terminologues des listes des termes et celui utilisé par les théoriciens des LC sont totalement différents. Si les termes admis dans une LC y sont introduits après une sélection faite à partir des sens existants dans la langue standard, les unités dans une terminologie sont construites compte tenu des besoins qui se présentent dans tel domaine. Elles naissent donc au même moment ou suivent de très près l'apparition des concepts propres à une spécialité.

---

<sup>5</sup> Cf. P. Lerat (1995).

Les termes admis dans les LC sont univoques ce qui n'étonne pas vu les multiples précautions dont les concepteurs des LC s'entourent et qui visent à assurer la non-ambiguïté. En ce qui concerne les mots grammaticaux qui sont soumis au même filtre anti-ambiguïté, force est de reconnaître que l'ambiguïté s'y glisse en dépit de tous les efforts déployés pour l'éliminer. De plus, ils peuvent interférer avec les termes du lexique spécialisé.

Considérons le mot *avant*. Le Trésor de la Langue Française énumère une trentaine d'emplois de *avant* ayant le statut de préposition en les divisant en deux groupes : *avant* exprimant un rapport d'antériorité temporelle (*avant midi*) ou spatiale (*la maison située juste avant le bois*) ou *avant* comme signe d'un rapport d'antériorité préférentielle (*passer avant tout le monde*). Ces emplois prépositionnels paraissent incontournables : on doit les accepter dans le lexique contrôlé en éliminant peut-être l'emploi substantival ('partie antérieure d'une chose' : *l'avant du cortège*) ainsi que 8 autres sens. Le lexique contrôlé contiendra donc, fatalement, des unités polysémiques avec un taux de polysémie parfois assez élevé.

### 3. LA TERMINOLOGIE BANCAIRE

Les termes bancaires sont dans l'écrasante majorité complexes mais la proportion des termes simples et complexes peut varier.

L'examen du corpus bancaire prouve qu'on est loin de l'univocité postulée. En effet, on trouve des termes à deux, trois, quatre et même cinq acceptions différentes, par exemple :

#### ***couverture :***

1. 'Mise en œuvre d'une stratégie visant à protéger une position ou la totalité d'un portefeuille des pertes pouvant résulter des fluctuations du marché.'

2. 'Ensemble d'avoirs nanti pour garantir un crédit ou une autre créance, par exemple en laissant en gage des marchandises ou des titres.'

#### ***report :***

1. 'Négoce de titres: rémunération dans le cadre des opérations de report.'

2. 'Opérations sur devises: plus-value du cours à terme par rapport au cours au comptant.'

3. 'Situation prévalant normalement sur le marché à terme de marchandises, où le prix au comptant est inférieur au prix à terme.'

***performance :***

1. 'Evolution du cours d'un titre.'
2. 'Evolution de l'indice d'un marché ou d'un compartiment de marché.'
3. 'Evolution de la valeur d'un portefeuille.'
4. 'Résultats de la politique de placement d'un conseiller en placement ou d'une direction de fonds par rapport aux objectifs de placement.'

***conversion :***

1. 'Remplacement par un débiteur d'un emprunt dénoncé ou arrivé à échéance par un autre émis à de nouvelles conditions.'
2. 'Renouvellement d'une obligation de caisse.'
3. 'Echange d'obligations convertibles contre des actions ou bons de participation.'
4. 'En matière de change, transformation d'un avoir ou d'une créance dans une monnaie en une autre monnaie.'
5. 'Stratégie qui consiste à vendre un call et acheter un put qui ont le même prix d'exercice.>'<sup>6</sup>

Il est vrai d'autre part que la langue bancaire abonde en termes monosémiques. La monosémie est obtenue aux niveaux des termes complexes formés par adjonction de modificateurs restreignant le sens du mot de base. Sont formés ainsi des réseaux hyponymiques avec un hypéronyme-mot de base modifié parfois dans des structures différentes et formant ainsi des ramifications diverses. Le nombre le plus élevé de termes complexes rattachés à un seul hypéronyme est de 53 et le terme de base est *crédit* : *risque* (11), *chèque* (12), *indice* (12), *titre* (13), *cours* (15), *dépôt* (16), *option* (16), *action* (17), *compte* (20), *banque* (21), *assurance* (24), *valeur* (29), *fonds* (40), *crédit* (53).

#### 4. LES SYNONYMES TERMINOLOGIQUES

Une des conséquences du principe d'univocité retenu par les spécialistes des LC concerne l'absence des synonymes. Sur ce point les LC se conforment parfaitement à l'idéal théorique. En ce qui concerne la terminologie, il devrait en être de même. R. Kocourek (1986 : 31), recommande clairement

---

<sup>6</sup> Cf. [www.dictionnaire-francais.eu](http://www.dictionnaire-francais.eu)

la suppression des synonymes pour «neutraliser l'affectivité et la subjectivité»<sup>7</sup>. Qu'en est-il en réalité ? Dans notre de terminologie bancaire, des réseaux synonymiques formés de mots en relation de synonymie sont faciles à trouver. Le plus souvent on relève des paires synonymiques (un mot et son synonyme) et des cas de termes à deux équivalents sémantiques. P. ex. : *crédit documentaire* vs. *accréditif documentaire* et *accréditif sur marchandises*, *conjoncture* vs. *cycle conjoncturel* et *cycle économique*, *emprunt obligataire* pour *obligation* et *bond*, *banque centrale* pour *institut d'émission* et *banque nationale*, *prime* vs. *prix d'option* et *prime d'option*.

Ce phénomène est attesté aussi dans d'autres langues, cf.: *Ausstellung von fingierten Rechnungen – Ausstellung von Scheinrechnungen*, *Bewertung – Evaluierung – Begutachtung*, *auditoria de compra – debidas diligencias*, *autoridad de registro – entidad de registro*, *cierre de cuentas – situación de cuentas*, *Código de identificación del Banco – Código de Identificación Bancaria*, *tarjeta multiuso – tarjeta multifuncional*, *chip card – smart card – integrated circuit card*, *charge card – check card (US) – debit card*, *certificazione incrociata – certificazione fra certificatori*, *denaro elettronico – moneta elettronica*, *безотзывное обязательство – неизменяемое обязательство*, *код аутентификации сообщения – код удостоверения подлинности сообщения*<sup>8</sup>.

Pour expliquer ce phénomène, S. Pavel (2002 : 26) fait remarquer qu'« en dépit de son idéal déclaré de monosémie, la langue de spécialité n'en est pas moins un ensemble de conventions sociales, donc évolutives, et présente par conséquent autant de variations linguistiques que la langue courante. » On autorise en effet des marques d'usage telles que : terme courant, scientifique, néologisme, archaïsme, vieillissement, fréquent, rare, etc. Sont tolérées aussi des marques professionnelles ou de concurrence ce qui ouvre ainsi la porte aux synonymes préférés dans certains domaines ou chez certains fabricants par souci d'originalité.

<sup>7</sup> Sur ce point, les opinions d'autres théoriciens de la terminologie semblent toutefois plus mitigées (cf. P. Lerat 1989, L. Depecker 2005, T. Cabré 1998).

<sup>8</sup> [www.mediathèque-fm6.ma/index.php?option=com\\_docman&task=doc\\_download&gid=23&Itemid=78](http://www.mediathèque-fm6.ma/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=23&Itemid=78)



## 5. LES DÉFINITIONS DES TERMES

Assez curieusement, une fois faite la sélection de l'unique sens du terme admis, les théoriciens des LC ne s'occupent pas des définitions. Les manuels destinés aux terminologues au contraire prodiguent des recommandations concernant les définitions à utiliser. Insistant sur le but recherché (décrire un concept de façon à permettre au sujet parlant de l'identifier sans équivoque) ils énumèrent les principes qui régissent la rédaction des définitions terminologiques : prévisibilité, simplicité, énoncé affirmatif, non-circularité, absence de tautologie et présentent différentes formes rédactionnelles<sup>9</sup>. A examiner les terminologies, on s'aperçoit que c'est la définition classique aristotélicienne par compréhension (définition par intension) qui est la plus répandue : elle décrit la compréhension d'un concept, en indiquant le concept superordonné ainsi que les caractères distinctifs (*exporter* c'est 'vendre dans un pays étranger des biens et des services, matériels et intellectuels').

## 6. EN GUISE DE CONCLUSION

La conclusion qui semble s'imposer au bout de cette promenade à travers le territoire de la terminologie et des LC peut être résumée comme ceci : là où l'on est confronté avec la matière vivante de la langue, les principes théoriques posés au départ s'avèrent bien souvent impossibles à observer rigoureusement. La terminologie bancaire en offre un exemple éclatant. C'est dire la complexité de ce système mystérieux, plein d'embûches et de guet-apens imprévisibles dont est parsemée la langue.

## BIBLIOGRAPHIE

- Bogacki Krzysztof, 2009, «Controlled Languages and Machine Translation», [in :] S. Cardey (éd.) *International Symposium on Data and Sense Mining, Machine Translation and Controlled Languages, and their application to emergencies and safety critical domains*, *BULAG* 33, 49-55.
- Cabré Thérèse, 1995, *La terminologie. Théorie, méthode et application*, Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Depecker Loïc, 2005, « La terminologie, nature et enjeux », *Langages*, n° 157, Larousse, mars.

---

<sup>9</sup> Cf. par exemple S. Pavel (2002), ISO/FDIS 704 (2000).

- Dubois Jean, 2002, *Dictionnaire de linguistique*, Larousse, Paris.
- Hebling Uta, 2002, *Controlled Language am Beispiel des Controlled English*, Trier, Germany: Wissenschaftlicher Verlag Trier, 2002. [www.lighthouse-unlimited.de/shop/ak42414e44203034.htm](http://www.lighthouse-unlimited.de/shop/ak42414e44203034.htm), DW: 12.09.2013.
- ISO/FDIS 704, 2000, *Organisation internationale de normalisation. Travail terminologique : principes et méthodes*. Genève.
- Kocourek Rostislav, 1982, *La langue française de la technique et de la science*, Editions La Documentation française, Paris.
- Łazarski Bartosz, 2007. *La terminologie bancaire suisse de langue française – relations sémantiques et procédés néologiques*, mémoire de maîtrise, Université de Varsovie.
- Lerat Pierre, 1989, « Les fondements théoriques de la terminologie » [in :] *La Banque des Mots*, CILF, numéro spécial, CNT, INALF, CNRS, pp. 51-61.
- Lerat Pierre, 1995, *Les langues spécialisées*, Presses Universitaires de France.
- Martin Philippe, 2006, *Formalised English*, ms. [www.webkb.org/doc/languages/FE.html](http://www.webkb.org/doc/languages/FE.html), DW: 19.10.2013.
- Pavel Sylvia, 2002, *Précis de terminologie*. [www.bt-tb.tpsgc-pwgscc.gc.ca/btb.php?lang=fra&cont=696](http://www.bt-tb.tpsgc-pwgscc.gc.ca/btb.php?lang=fra&cont=696), DW: 11.10.2013.
- Renahy Julie. 2008. *Guide de rédaction*. Ms.
- Vassiliou Marina, Stella Markantonatou, Yanis Maistros, Vangelis Karkaletsis, 2003, *Evaluating Specifications for Controlled Greek*, EAMT-CLAW2003, [www.mt-archive.info/CLT-2003-Vassiliou.pdf](http://www.mt-archive.info/CLT-2003-Vassiliou.pdf), DW: 14.10.2013.
- Vetulani Grażyna, 2000, « Quelques exemples d'analyse des corpus en vue de la traduction » [in :] *Analyse des discours: méthodologies et implications didactiques et traductologiques*, *Studia Romanica Posnaniensia*, XXV, Wydawnictwo Naukowe Poznań, 317-325.
- Vetulani Grażyna, 2003, « Les collocations verbo-nominales et la traduction » [in :] *Studia Romanica Posnaniensia*, XXX, UAM, Poznań, 159-168.
- [www.dictionnaire-francais.eu](http://www.dictionnaire-francais.eu)
- [eurovoc.europa.eu/](http://eurovoc.europa.eu/)
- [georges.dolisi.free.fr/](http://georges.dolisi.free.fr/)
- [www.mediatheque-fm6.ma/index.php?option=com\\_docman&task=doc\\_download&gid=23&Itemid=78](http://www.mediatheque-fm6.ma/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=23&Itemid=78)

## JAK ROZMAWIAĆ O PIENIĄDZACH Z BANKAMI W CZASIE KRYZYSU ALBO KONTROLOWANY SPACER PO TERMINOLOGII

### Streszczenie

W artykule przedstawione są wyniki badań korpusu zawierającego francuską terminologię bankową pod kątem spełniania przez obecne w nim terminy wymogu jednoznaczności oraz wystepowania synonimów przedstawianego w literaturze jako konieczny. Terminologia bankowa zestawiana jest ze słownictwem języków kontrolowanych, które pod tym względem okazują się bardziej rygorystyczne.

**Słowa kluczowe:** języki kontrolowane, jednoznaczność, synonimia, terminologia.